



Recuperation d'un"caution"

Par **bebob**, le **09/06/2009** à **11:31**

Bonjour,rnj'avais prevu de louer une maison (qui etait deja occupee par des locataires qui s'appretaient à demenager)et avant que le dossier soit boucle j'ai eu un enorme souci qui a fait que je ne pouvai plus louer cette maison et j'ai donc averti le proprietaire qui a remis l'offre de location sur le marchernhors celui ci lors de la promesse de location orale de ma part m'a sollicite le depot d'un cheque de 800 euros(à son nom)comme garentie au cas où...rne je pensais que mon cheque me serait rendu car cette maison a trouve un autre locataire et il n'y a donc pas eu de manque à gagnerrnque puis je faire pour recuperer mon argent

Par **Marion2**, le **09/06/2009** à **11:59**

Bonjour,rnrnEnvoyez un courrier recommandé AR au propriétaire en le mettant en demeure de vous restituer limmédiatement votre chèque. rnrnContactez également l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.rnrnCordialement.

Par **bebob**, le **09/06/2009** à **17:58**

bonsoirrnm merci beaucoup pour votre reponse qui conforte l'idee que j'avais de la procedure à suivre rnrn permettez moi de vous tenir informe de l'evolution de cette affaire rnrn encore mercirnrnmr halloucherie